



COMMUNE DE BUC

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif.

Cette note permet aux citoyens de mieux comprendre les différentes dépenses et recettes de sa collectivité.

Ce que l'on nomme le Compte Administratif (ou CA) est le document financier retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes encaissées ou facturées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

- Il comprend les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.
- Il est fidèle au Compte de Gestion, élaboré par le trésorier et récapitulant les dépenses communales de l'année.

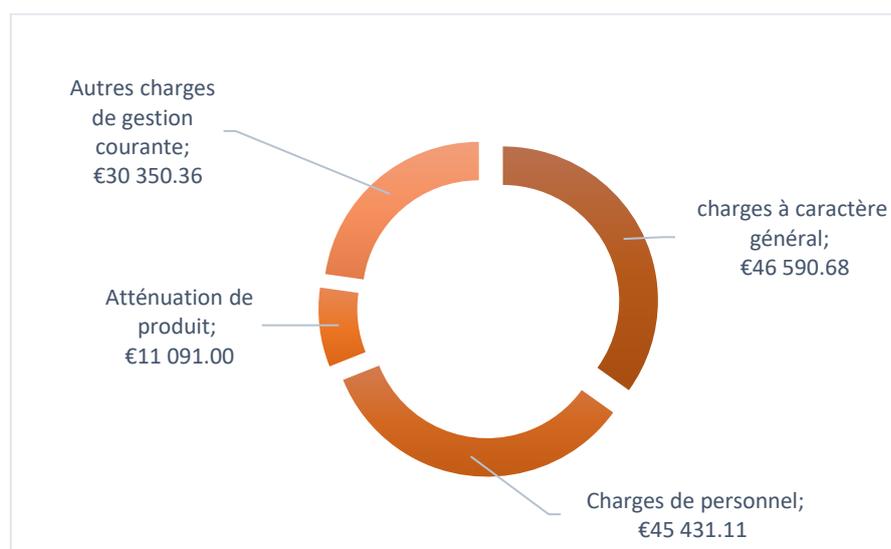
Le Compte Administratif et le Compte de Gestion doivent être identiques à la fin de l'exercice

Le Fonctionnement

Des dépenses...

On compte dans les dépenses de fonctionnement, toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement communal et regroupe ainsi :

- **Les dépenses liées au personnel** : salaires, charges, assurance du personnel.
- **Les dépenses liées au fonctionnement des bâtiments et à l'entretien des bâtiments ou de la forêt** : l'électricité, la connexion internet, les frais liés à l'entretien de la forêt
- **Les charges dites « de gestion courante »** : les indemnités des élus, la participation à des organismes comme le RPI.
- **L'atténuation de produits** : le fonds national de garantie individuelle des ressources (compensation de la taxe professionnelle à l'échelle intercommunale)



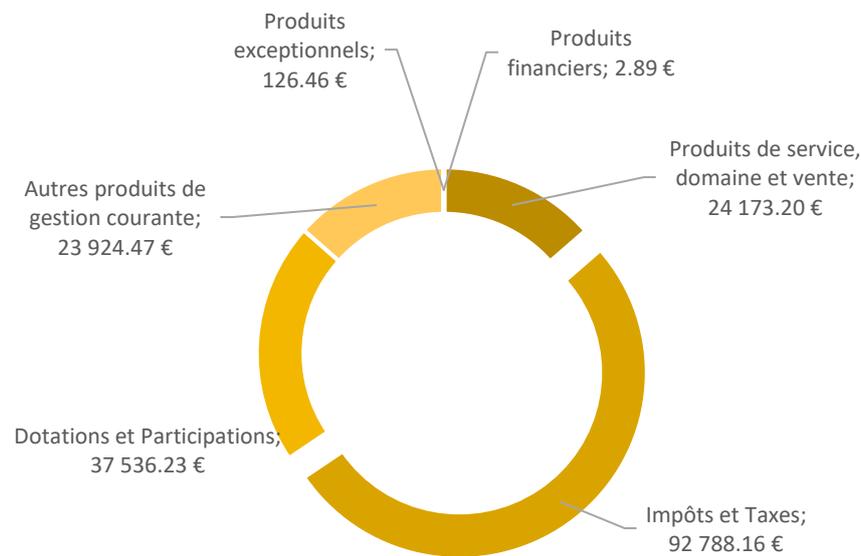
En 2023, les charges à caractère général continuent d'augmenter malgré la baisse du coût de l'énergie et coupure de l'éclairage public la nuit. Les charges liées au personnel ont également légèrement augmenté, de 1.71 %.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 133 463.15 €

Et des recettes...

Qui sont notamment composées de :

- D'impôts et de taxes qui représentent le produit des taxes (foncier bâti, foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires),
- Des dotations et participations représentant les dotations versées par l'État,
- D'autres produits de gestion courante qui sont les revenus des immeubles (loyers, location salle communale)
- Des produits de service, domaine et vente (ventes de bois, ventes de concessions au cimetière...)
- De produits financiers (intérêts)



Pour 2023, on constate une légère hausse des dotations et participations et des produits de service, domaine et vente notamment grâce à une augmentation de la vente de bois.

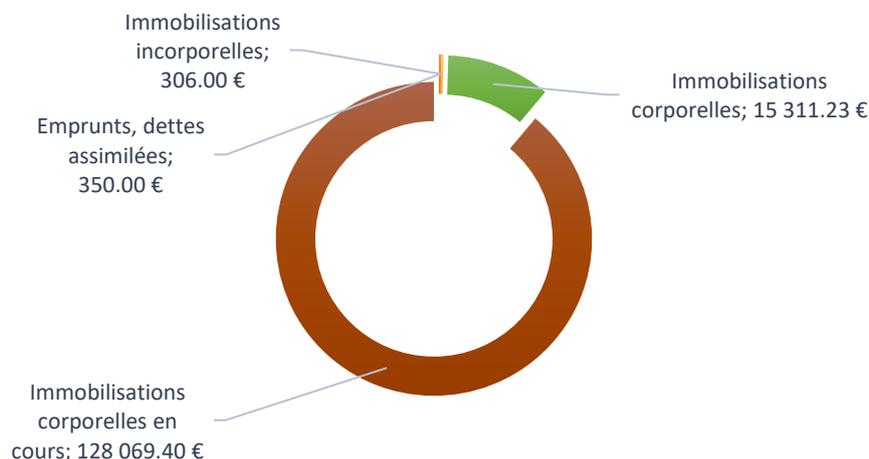
Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 178 551.41€

L'investissement

Des dépenses pour investir la commune...

En 2023, la commune a investi pour un montant total de 144 036.63 €.

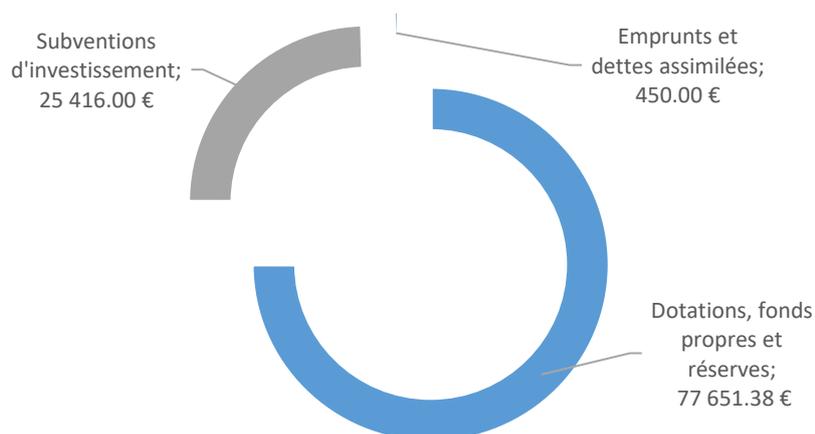
Les investissements de l'année ont été concentrés sur la réfection de la cour de l'école, l'accessibilité des sanitaires de l'école et de l'accès aux bâtiments publics. Les fenêtres des logements communaux ont aussi été partiellement changés.



Et des recettes d'investissement

En 2023, le montant des recettes d'investissement s'élève à 103 517.38 €.

Ces recettes sont notamment le fruit de subventions accordées par l'Etat et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération (dont des avances ont été demandées) pour les travaux débutés dans l'année et de recettes propres notamment le Fonds de Compensation de la TVA et la taxe d'aménagement.



En 2023, le solde des subventions n'a pas pu être demandé puisque les travaux ont rencontré quelques problèmes retardant leur date d'achèvement.

Le Résultat de l'Année 2023

A la fin de l'année 2023 (en prenant en compte les reports de l'exercice 2022 et les Restes à Réaliser), les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement	Excédent de 239 165.93 €
Investissement	Déficit de 104 687.26 €